



Le Tribunal judiciaire de Paris soutient que le contrat Le Sportif et la Fecafoot va se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2023.

Le Tribunal judiciaire de Paris a condamné la Fédération Camerounaise de Football dans le différend qui l'opposait à la marque française Le Coq Sportif.

A deux semaines du mondial 2022, le Tribunal judiciaire de Paris rend son verdict en faveur de l'équipementier français Le Coq Sportif.

«Le tribunal ordonne le maintien des relations contractuelles entre la société LCS International et la Fédération Camerounaise de Football au titre des deux contrats, contrat de partenariat équipementier et licence conclus le 10 janvier 2020, jusqu'au terme du contrat, soit au 31 décembre 2023 », lit-on dans le verdict sanctionnant cette affaire.

Le Tribunal condamne par ailleurs la Fecafoot à payer 1,96 millions de FCFA à la marque Le Coq Sportif.

Le contrat entre les deux parties doit se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2023.

C'est donc Le Coq Sportif qui va habiller les Lions au Mondial 2022.

One All Sports, la marque choisie par la Fecafoot a pourtant dévoilé les maillots des joueurs pour le mondial.

La Fecafoot, elle, a fait appel.

Affaire à suivre...